

Les différentes étapes pour faire bénéficier votre entreprise du **Compte AT/MP**

LE MOYEN LE PLUS PRO
DE GÉRER VOS RISQUES PROS
www.net-entreprises.fr



crédit photos Albert Chou - DRP - OSP - CPTEAT/MP - juin. 2016.

LE COMPTE AT/MP



Gratuit !!!



COMPLET

DYNAMIQUE
PRATIQUE

LE GUIDE POUR S'INSCRIRE

N'oubliez pas la Déclaration d'Accident du Travail en ligne !

Si votre entreprise n'est pas encore inscrite à la Déclaration des Accidents du Travail (DAT) en ligne, profitez-en également pour y adhérer (voir étape E et F).

La DAT en ligne vous permettra de nous envoyer une déclaration complète et avec des risques d'erreurs minimisés, grâce à l'aide en ligne.

Vous renseignez en une seule fois les 3 formulaires nécessaires :

1. La déclaration d'accident du travail proprement dite,
2. La feuille d'accident qui permet au salarié victime de bénéficier de la gratuité des soins consécutifs à l'accident,
3. L'attestation de salaire.

E GÉRER LES DÉCLARATIONS

Nom de l'établissement :

Sélectionnez les déclarations de l'établissement.

Liste des déclarations disponibles :

- CSpecsacis
- DADS-U CI-BTP
- Décl. CCVRP
- Décl. MSA
- net-intempéries
- Compte AT/MP

Liste des déclarations sélectionnées :

- AC (dépôt)
- AC (insc. EDI)
- AC (saisie)
- Attest salaire
- DADS-U
- DAT
- DCR
- DUCS
- DUE

Sélectionnez → Cliquez ici

F GÉRER LES DÉCLARATIONS

Nom de l'établissement :

Sélectionnez les déclarations de l'établissement.

Liste des déclarations disponibles :

- CSpecsacis
- DADS-U CI-BTP
- Décl. CCVRP
- Décl. MSA
- net-intempéries

Liste des déclarations sélectionnées :

- AC (dépôt)
- AC (insc. EDI)
- AC (saisie)
- Attest salaire
- Compte AT/MP
- DADS-U
- DAT
- DCR
- DUCS
- DUE

Le service apparaît ici

Cliquez ici → (VALIDER)

G GÉRER LES DÉCLARATIONS

Notre entreprise :

Entreprise	Action
Entreprise A	Ajouter/supprimer la CSE

Les établissements :

Etablissements	Adresse	Action
Établissement A1	Fort-de-France	Choix des déclarations
Établissement A2	Lamentin	Choix des déclarations

Cliquez ici → (RETOURNER À LA GESTION DE L'INSCRIPTION)

H GÉRER LES INSCRIPTIONS

- Gérer les déclarations
 - Ajouter ou supprimer des services déclaratifs
- Gérer les établissements
 - Consulter ou modifier la liste des établissements de votre entreprise
 - Ajouter ou supprimer des établissements dans votre entreprise
- Gérer les déclarants
 - Consulter ou modifier les informations d'inscription des déclarants
 - Rééditer les mots de passe inchangés des déclarants
 - Créer ou supprimer des déclarants
- Gérer les habilitations ← Cliquez ici
 - Consulter ou modifier les droits d'accès des déclarants aux services
 - Inscrire ou désinscrire des déclarants à des services

I GÉRER LES HABILITATIONS

Sélectionnez l'établissement que vous souhaitez gérer :

SIRET : [dropdown] Administrateur : [dropdown] Déclarants : Tous les [dropdown] Service : Tous les services [dropdown]

Les différents établissements peuvent être sélectionnés ici

Service	Déclarants	Déclarer Tout cocher/décocher
Attest salaire	Madame Y	Sélectionnez les personnes qui pourront consulter le compte AT/MP <input checked="" type="checkbox"/>
	Monsieur Z	<input type="checkbox"/>
	Madame P	<input checked="" type="checkbox"/>
Compte AT/MP	Madame Y	<input checked="" type="checkbox"/>
	Monsieur Z	<input checked="" type="checkbox"/>
	Madame P	<input checked="" type="checkbox"/>
DADS-U	Madame Y	<input checked="" type="checkbox"/>
	Monsieur Z	<input type="checkbox"/>
	Madame P	<input checked="" type="checkbox"/>
DAT	Madame Y	<input checked="" type="checkbox"/>
	Monsieur Z	<input type="checkbox"/>

Cliquez ici → (VALIDER)

Votre adhésion est terminée!

Pourquoi adhérer au Compte AT/MP ?

Grâce à votre Compte Accident du Travail/Maladies Professionnelles (AT/MP), vous pouvez :

1. Consulter votre taux de cotisation de votre ou vos établissements avec en plus, tout le détail de son calcul (masse salariale, majorations, données de sinistralité prises en compte par la CGSS).
Rubrique « votre taux AT/MP ».

2. Faire le point en temps réel des accidents du travail et maladies professionnelles récemment reconnus impactant vos futurs taux.

Rubrique « votre compte employeur courant » (mise à jour quotidienne).

3. Consulter la notice d'information sur la tarification et les barèmes des coûts moyens par secteur d'activité.

Rubrique « comprendre la tarification ».

A savoir !!

Toutes les données de votre compte AT/MP sont désormais téléchargeables non seulement au format Excel mais aussi au format pdf, vous permettant de les archiver facilement.

Ce nouveau compte AT/MP est plus complet, dynamique et pratique.

Si vous consultez en tant que siège, le compte AT/MP est conçu pour vous permettre l'accès à ces informations pour tous vos établissements sur l'ensemble de la France.

Êtes-vous inscrit à www.net-entreprises.fr ?



Si votre entreprise transmet ses déclarations d'accidents du travail (DAT), ses attestations de salaires ou sa Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) en ligne, elle est inscrite à ce site.

Oui, mon entreprise est inscrite

C'est l'administrateur de votre entreprise qui peut effectuer l'inscription au Compte AT/MP (il peut y avoir jusqu'à 3 administrateurs). L'administrateur désigne ensuite des déclarants qui pourront consulter ce service.

La consultation du compte AT/MP est possible 15 jours après l'adhésion.

Non, mon entreprise n'est pas inscrite

Sur la page d'accueil du site, renseignez la rubrique «inscrivez-vous». Au bout de 8 jours, vous pourrez ensuite vous inscrire aux différents services proposés par net-entreprises et donc au compte AT/MP. Vous pourrez accéder au compte AT/MP 15 jours plus tard.

Un courrier sera adressé au représentant légal de l'entreprise et/ou au chef d'établissement l'informant de votre inscription à net-entreprises.

Des conseillers de net-entreprises.fr peuvent vous guider pour vous inscrire **0 820 000 516** Service 0,12 € / min + prix appel

Vous êtes inscrit à net-entreprises.fr : la marche à suivre pour adhérer au Compte AT/MP

A ACCÉDER AUX DÉCLARATIONS Vous vous êtes identifié sur la page d'accueil

Cliquez sur le lien correspondant à la déclaration à laquelle vous souhaitez accéder.

Pour gérer vos données personnelles (adresse électronique, mot de passe...) et, selon votre profil, gérer les inscriptions, les coordonnées bancaires... allez sur votre menu personnalisé à l'aide du bouton situé en bas de page.

Attest salaire	Attestation de salaires pour le versement des indemnités journalières Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie	Accéder à la déclaration
DAT	Déclaration d'accident du travail Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie	Accéder à la déclaration
DUE	Déclaration unique d'embauche Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie	Accéder à la déclaration

Cliquez ici → (RETOUR AU MENU PERSONNALISÉ)

B VOTRE MENU PERSONNALISÉ

Bienvenue sur votre menu personnalisé :

- Vos déclarations
 - Accéder aux déclarations
- Vos informations personnelles
 - Adresse électronique :
 - Téléphone : 05 96 ...
 - Modifier vos coordonnées
 - Modifier vos données d'authentification
 - Résilier votre inscription à net-entreprises
- Le compte de votre établissement
 - Gérer les inscriptions

Cliquez ici →

Pour les groupes ayant à gérer plusieurs entreprises :

Si au lieu de la rubrique «le compte de votre établissement», vous avez : «gérer vos portefeuilles», la démarche d'adhésion est différente de celle présentée ici. Si vous êtes dans ce cas, et avez des questions, n'hésitez pas, contactez notre Service Tarification AT/MP : **tarification.atmp@cgss-martinique.fr**

C GÉRER LES INSCRIPTIONS

Depuis cette page vous pouvez gérer l'ensemble des informations relatives aux déclarations, à vos déclarants et leurs habilitations.

- Gérer les déclarations ← Cliquez ici
 - Ajouter ou supprimer des services déclaratifs
- Gérer les établissements
 - Consulter ou modifier la liste des établissements de votre entreprise
 - Ajouter ou supprimer des établissements dans votre entreprise

D GÉRER LES DÉCLARATIONS

Vous pouvez modifier la sélection des déclarations retenues pour votre entreprise et vos établissements en cliquant sur le lien « Choix des déclarations ».

Votre entreprise :

Entreprises	Action
Entreprise A	Ajouter/supprimer la C35

Vos établissements :

Etablissement	Adresse	Action
Établissement A1	Fort-de-France	Choix des déclarations
Établissement A2	Lamentin	Choix des déclarations

1

Gérer les déclarations propagables

(RETOURNER À LA GESTION DE L'INSCRIPTION)

Cliquez ici ↑

Lorsqu'une entreprise a plusieurs établissements, les étapes D, E et F, sont à réaliser pour chacun d'entre eux. Ici, l'entreprise ayant 2 établissements, l'administrateur devra faire le «choix des déclarations» 2 fois.